



Faits marquants

Synthèse annuelle 2020

COVID 19

Janvier

Un plan d'actions est annoncé afin d'éviter l'introduction du coronavirus en Nouvelle-Calédonie, après que le 31 décembre 2019, les autorités chinoises aient signalé les premiers cas de pneumonie causée par un nouveau coronavirus, le Covid-19. Ce plan d'actions implique un contrôle sanitaire renforcé des arrivées par voie aérienne et maritime en provenance des pays à risque, avec une mise en quarantaine et un suivi médical le cas échéant. Tous les voyageurs ayant été en Chine durant les 30 derniers jours sont suivis par les services de la Dass-NC.

Février

Les compagnies de croisières suspendent leurs escales sur les îles de Maré et Lifou, par mesure de précaution, pour éviter l'introduction du coronavirus, et ce, malgré un renforcement des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement.

Mars

Le gouvernement met en place une cellule interinstitutionnelle de crise pour faire face à la propagation de la Covid-19, qualifiée de pandémie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis le 11 mars. Les mesures visent à éviter l'introduction du virus sur le territoire et à s'organiser pour réagir au plus vite dès le premier cas détecté. Un protocole de gestion comprenant 4 stades suivant le niveau de propagation du virus, est mis en place.

Diverses mesures sont prises par la cellule interinstitutionnelle de crise visant à réduire les risques d'introduction du virus sur le territoire comme l'interruption de la venue des navires de croisières en Nouvelle-Calédonie, l'interdiction des déplacements régionaux et internationaux aux agents publics de la Nouvelle-Calédonie, la suspension des voyages scolaires à l'étranger. Les déplacements à l'extérieur pour des raisons non urgentes sont déconseillés.

Suite aux premiers cas de Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, les établissements d'enseignement, de même que les crèches et les établissements de loisirs sont fermés. La Nouvelle-Calédonie est déclarée en état d'urgence sanitaire à partir du 24 mars. Des mesures de confinement strict sont adoptées par la cellule interinstitutionnelle de crise pour la période du 24 mars au 20 avril.

Dans le cadre des mesures sanitaires exceptionnelles adoptées pour limiter la propagation du virus, le gouvernement suspend les programmes d'exploitation des services aériens internationaux réguliers, au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie. Concernant le transport de personnes, la planification des vols est contrainte par la capacité d'accueil en quatorzaine dans des hôtels réquisitionnés par le gouvernement, qui en assure la prise en charge logistique et financière. Cette suspension est reconduite de date en date jusqu'au 31 juillet 2021.

Avril

En réponse à la période de confinement du 24 mars au 20 avril, l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) et le Vice-Rectorat signent un accord de partenariat qui vise à favoriser la continuité pédagogique. Ainsi, les personnes disposant d'internet mobile peuvent bénéficier gratuitement d'un accès aux sites du Vice-Rectorat et des collèges/lycées publics.

Suite à la décision de suspendre les vols internationaux à destination de la Nouvelle-Calédonie, le congrès adopte une délibération instituant une aide financière exceptionnelle aux ressortissants calédoniens bloqués à l'extérieur du territoire et remplissant certaines conditions. Le montant de l'aide est calculé par jour passé à l'extérieur du territoire à compter du lendemain de la date prévue du retour et s'établit comme suit :

- 7 000 F.CFP par jour pour une personne seule
- 10 500 F.CFP par jour pour un couple
- une majoration de 1 750 F.CFP par jour et par enfant.

COVID 19

Avril

Après quatre semaines de confinement strict, commence une période de déconfinement progressif, qui s'articule comme suit :

- réouverture des commerces et des établissements (y compris hôtels et restaurants) ;
- reprise des activités de chasse et de pêche ;
- reprise de l'école en province Sud en demi-classes (reentrée en province Nord différée au 4 mai) ;
- Réouverture de l'accès aux plages et des différentes activités nautiques...

Certaines restrictions demeurent pour une quinzaine de jours supplémentaires, telles que la fermeture des établissements de loisirs, les bars, les nakamals, les activités physiques et sportives en milieu associatif..

Le gouvernement ajoute à la liste des produits et matériels médicaux exonérés de TGC, les liquides désinfectants pour les mains, les masques chirurgicaux, les masques FFP2 et les masques de protection à usage non sanitaire.

Mai

Le gouvernement réglemente les prix des gels ou solutions hydroalcooliques, gels ou solutions désinfectantes, masques de protection (sanitaires ou non), gants à usage unique et savons pour les mains jusqu'au 31 décembre 2020. L'objectif est d'éviter tout dérapage inflationniste sur le prix de ces articles, en période de pandémie. Cette mesure sera ramenée au 30 octobre 2020 en raison de l'absence du virus en Nouvelle-Calédonie.

Le congrès vote l'ajout, au budget de la Nouvelle-Calédonie, d'un prêt garanti par l'État de 28,5 milliards de F.CFP contracté auprès de l'Agence Française de Développement (AFD). Celui-ci a vocation à faire face au chômage partiel (13,5 Mds), venir en aide aux entreprises frappées par la crise sanitaire (5,5 Mds pour combler les pertes liées au report des cotisations sociales), et assurer les dotations aux collectivités (9 Mds).

Conséquence de la crise sanitaire mondiale, la compagnie aérienne internationale dévoile son plan de sauvegarde et de relance : baisse de la masse salariale de 20 % ; suppression des liaisons vers Osaka et Melbourne ; reprise de l'activité avec deux avions, report de la livraison des deux avions A320neo en remplacement des actuels A320 (reporté à octobre pour l'un, et de plus de deux ans pour l'autre).

INSTITUTION / FINANCES PUBLIQUES

Mars

1^{er} tour des élections municipales. Le 2^e tour prévu le 22 mars est reporté au 28 juin dans le cadre des mesures de prévention adoptées pour éviter la propagation du virus Covid-19.

Octobre

Deuxième référendum d'autodétermination avec une participation historique de 85,69 %. Le NON à l'indépendance l'emporte avec 53,26 % contre 46,74 % pour le OUI. Le OUI à l'indépendance progresse de près de 3,3 % par rapport au premier référendum. 280 personnes, magistrats, membres de l'ONU et forces de l'ordre, sont missionnés dès le mois d'août pour superviser son déroulement.

Dans la foulée, le ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, séjourne trois semaines en Nouvelle-Calédonie, afin d'engager des discussions avec les forces politiques calédoniennes sur la sortie de l'Accord de Nouméa. Le ministre échange également avec les principaux acteurs et représentants du monde économique, culturel et de la société civile.

Décembre

La province Sud vote la rétrocession à la Nouvelle-Calédonie du financement de l'aide médicale, du handicap et de l'enseignement privé, afin d'équilibrer son budget 2021.

Le congrès valide le vœu du gouvernement de ne pas voter le budget primitif de la Nouvelle-Calédonie avant février ou mars 2021 : conséquence d'une situation économique, fiscale et politique particulièrement complexe en 2020.

Le congrès vote une loi de modernisation et d'harmonisation fiscale qui vise à « rationaliser » le recouvrement des impôts et des taxes. Le volet technique et administratif du texte vise à transférer progressivement le recouvrement de l'ensemble des impôts et des taxes au service de la Direction des services fiscaux (DSF). Un autre volet prévoit l'allongement des délais de prescription, notamment pour créditer les contribuables partis vivre à l'étranger, la suppression de l'exonération des patentes de moins de 10 000 F.CFP, et l'harmonisation des majorations applicables en cas de défaut de paiement. Cette loi prévoit aussi la réorientation vers le budget des collectivités d'une partie des taxes dédiées aux établissements publics.

TRANSPORT

Juin

Suspendus depuis le 20 mai, les vols vers Lifou et Maré reprennent. Les coutumiers avaient bloqué les aérodromes de Wanaham et de la Roche pour protester contre l'augmentation de 350 F.CFP du prix des billets d'avion. Le 10 juillet, cette augmentation tarifaire est annulée avec effet immédiat lors d'une réunion de concertation. En remplacement une révision de la grille tarifaire est annoncée. Le 30 juillet, cette décision est actée par un protocole d'accord entre la province des Îles, le gouvernement et les chefferies de Drehu.

Août / Novembre

Le congrès vote un assouplissement du dispositif d'aide à la continuité pays qui bénéficie aux habitants des Loyautés, de l'île des Pins et de Bélep. L'objectif est de réduire le nombre de trajets réservés et non utilisés afin d'assurer une meilleure gestion des places disponibles. Ainsi, les aides porteront désormais sur dix trajets uniques au lieu de cinq allers-retours.

En novembre, le gouvernement revoit à la baisse le montant du forfait restant à la charge des bénéficiaires du transport aérien, pour les trajets effectués entre les îles Loyauté, l'île des Pins et Nouméa et les trajets effectués entre Bélep et Koumac.

Décembre

La compagnie locale Aircalin réceptionne un troisième avion neuf dans le cadre du programme de renouvellement de sa flotte aérienne. L'A320neo baptisé Tibarama est destiné aux liaisons régionales. La commande du quatrième et dernier avion, initialement prévue, est reportée en raison des difficultés financières que rencontre la compagnie suite à la crise sanitaire.

ÉCONOMIE

Avril

Le congrès adopte la délibération n° 26/CP du 11 avril 2020 instituant des mesures exceptionnelles de soutien à l'économie, à savoir :

- allocation de chômage partiel spécifique au bénéfice des salariés des entreprises dont l'activité est réduite ou suspendue du fait des mesures prises visant à lutter contre la propagation du virus ;
- mesures de chômage partiel spécifique pour les « personnes contacts » assignées à résidence pendant 14 jours à leur retour en Nouvelle-Calédonie ;
- alimentation du fonds autonome de compensation en matière de santé publique ;
- report de 3 mois des échéances de paiement des cotisations sociales et de certaines contributions obligatoires ;
- possibilité pour les entreprises, après instruction de leur dossier, de repousser le délai de paiement des impôts ou des échéances bancaires (jusqu'à 6 mois pour les banques grâce à un prêt garanti par l'Etat) et d'échelonner des factures d'eau, d'électricité et des loyers, pour celles bénéficiant des aides mises en place par les provinces.

Juin

Le congrès adopte la délibération n° 40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien à 24 secteurs durablement touchés par la crise sanitaire (principalement dans le tourisme, l'événementiel et l'aérien), à savoir :

- allocation de soutien Covid-19 au bénéfice des entreprises relevant de secteurs durablement touchés par les conséquences économiques de la crise sanitaire mondiale. La liste des secteurs est fixée par arrêté du gouvernement, en tenant compte notamment d'indicateurs mettant en évidence la baisse d'activité du secteur concerné depuis le début de la crise, et des perspectives de reprise au regard de la situation du secteur au niveau national et international,
- report des échéances de paiement des cotisations sociales au 30 octobre, pour un employeur dont l'entreprise est éligible à l'allocation de soutien Covid-19 ;
- modification du délai relatif au financement des mesures, dont la prolongation des mesures de chômage partiel spécifique, pour une durée de trois mois, du 1^{er} juin au 31 août 2020, avec une prolongation possible de trois mois supplémentaires. Cette mesure sera prolongée jusqu'en 2021.

Entre le mois d'août et le mois de décembre, le gouvernement admet plus d'une centaine d'entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 pour des périodes de trois mois renouvelables à compter du 1^{er} juin, afin de sauvegarder l'emploi des salariés des entreprises qui traversent une période difficile. Cette allocation de soutien correspond à l'allocation de chômage partiel dont le montant est de 70 % de la rémunération horaire brute, limitée à 4,5 fois le SMG. En décembre, le congrès vote la reconduction de ce dispositif pour le début de l'année 2021.

Septembre

Le gouvernement prend plusieurs dispositions dans le cadre de la Loi du pays de soutien à la croissance de l'économie calédonienne, adoptée en janvier 2020 :

- il instaure un dispositif de réduction d'impôt pour dépenses de recherche et d'innovation, égal à 30 % de leur montant ;

ÉCONOMIE

Septembre

- il fixe les conditions selon lesquelles des zones franches pourront être créées localement. Des taux et des montants d'imposition différenciés sont établis pour les quatre grandes zones géographiques suivantes :

- * agglomération du Grand Nouméa (communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta) ;
- * agglomération VKP (communes de Voh, Koné, Pouembout) ;
- * les îles (communes de Bélep, Île des Pins, Lifou, Maré et Ouvéa) ;
- * les autres zones géographiques de la Nouvelle-Calédonie.

PRIX / CONSOMMATION

Février

Le gouvernement modifie le mécanisme de péréquation qui garantit un prix unique de l'essence et du gazole sur la Grande Terre et les îles.

Par la suite, en mai, il modifie le poste « produit d'activité détaillant », qui correspond à la rémunération des activités de distribution des carburants assurées par les stations-services. Le prix est augmenté de 2 F.CFP par litre sur les trois mois suivants, en compensation des effets relatifs à la baisse des volumes de vente et des cours internationaux du pétrole.

Février à décembre

L'OPT applique une nouvelle politique tarifaire visant à réduire le déficit commercial de 2 milliards de F.CFP en 2018 à 983 millions de F.CFP en 2022 et à encourager une baisse des prix de l'internet, par une diminution des tarifs accordés aux fournisseurs d'accès à internet (FAI).

- En février, le gouvernement modifie l'arrêté modifié n° 2019-433/GNC du 26 février 2019 portant approbation des tarifs et redevances en matière de télécommunications. Afin de répondre à l'évolution des usages de l'internet, l'OPT révisé son réseau fédérateur pour permettre, à compter du 1^{er} mars, une baisse des tarifs proposés aux FAI de plus de 40 %, soit un prix moyen de 1 420 F.CFP par Mbits/s et augmente le débit du forfait OPTimo vers 1 Gb/s. Le gouvernement approuve aussi une augmentation des tarifs de l'affranchissement postal qui devient effective à partir du 1^{er} juillet.
- En novembre, le gouvernement approuve une baisse de 21 % à 32 % des tarifs de l'offre « Trafic réseau fédérateur » de l'OPT-NC. Cette baisse, effective à compter du 1^{er} novembre 2020, varie en fonction des contrats passés entre l'OPT-NC et les fournisseurs d'accès internet.
- En décembre, le gouvernement approuve trois nouveaux tarifs postaux et cinq tarifs et redevances en matière de télécommunications.

Juin

En province Sud, la vente d'alcool n'est plus soumise à des restrictions horaires les mercredis, les fins de semaine et les jours fériés. Certaines communes, comme Bourail, décident toutefois de maintenir ces restrictions sur leur territoire.

Décembre

À la demande du gouvernement, l'Autorité de la concurrence rend un avis relatif au mécanisme de formation des prix des produits de grande consommation en Nouvelle-Calédonie. D'après l'expertise, le niveau de prix est dû à un isolement géographique et à la taille réduite du territoire mais aussi à des facteurs réglementaires et comportementaux de renchérissement des prix.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Janvier

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie modifie la formule de répartition des quotas individuels entre importateurs afin de tenir compte du coefficient de performance de chaque opérateur et de sa part de marché au cours de l'année N-1. De plus, une part de 20 % (contre 10 % dans l'ancien système) est désormais réservée à l'attention des nouveaux opérateurs, à proportion de leurs demandes respectives, ou selon une répartition à parts égales si le total de ces demandes excède la part de 20 % de réserve.

Le gouvernement modifie le programme annuel des importations et supprime plusieurs mesures STOP (mesures restrictives des importations de certains produits).

Le gouvernement interdit l'importation en Nouvelle-Calédonie d'aliments pour animaux en provenance de Chine et de Hong-Kong. Il interdit également l'importation de jouets alimentaires à base de porc, fabriqués dans des pays contaminés par la peste porcine africaine.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Février

Entrée en vigueur de l'arrêté du gouvernement n° 2019 - 2821 du 31 décembre visant à augmenter le prix réglementé de la viande importée : +13 % sur les viandes ovines (agneau), +6 % sur les viandes bovines (bœuf et veau) et +22 % sur les viandes porcines (source : *interprofession viandes de Nouvelle-Calédonie*).

Novembre

Le gouvernement ajoute le riz dans la liste des produits devant faire l'objet d'une mesure de régulation et dont le renouvellement doit être sollicité en 2021 (modification de l'arrêté modifié n° 2020-741 du 2 juin 2020 fixant l'échéancier d'examen des demandes de renouvellement des mesures de protection de marché existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi du pays n° 2019-5 du 6 février 2019 portant régulation des marchés).

Décembre

Livraison de douze camions de pompiers pour la sécurité civile. Cette livraison exceptionnelle est financée à 60 % par l'État et à 40 % par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pour un coût total de 418 millions de F.CFP.

Un accord commercial de libre échange post-brexit entre Londres et l'UE est négocié. Cet accord soutenu par les États membres de l'Union européenne et les députés britanniques, entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Le Royaume-Uni, qui est officiellement sorti de l'union européenne le 31 janvier 2020, quitte définitivement le marché unique et l'union douanière (les territoires français deviennent les seuls territoires européens de la zone pacifique). Si cet accord met fin à la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux, le Royaume-Uni est, toutefois, exempt de droits de douane et de quotas sur le marché européen. Des sanctions et des mesures compensatoires sont prévues en cas de concurrence déloyale, de non-respect des règles en matière d'aides d'État, d'environnement, de droit du travail et de fiscalité.

NICKEL / MINE

Janvier

Le gouvernement autorise la société Nickel Mining Company (NMC) à céder 800 000 tonnes humides de minerai à basse teneur en nickel à la société chinoise Yichuan, par l'intermédiaire de la société Posco. Cette autorisation, accordée pour l'année 2020, concerne le minerai en provenance des centres miniers de la NMC de Ouaco, Poya, Kouaoua, Nakety, N'go et Bogota dont les teneurs sur sec sont inférieures ou égales à 2 % en nickel par cargaison, et inférieures ou égales à 1,8 % en nickel en moyenne annuelle.

Le gouvernement renouvelle son autorisation délivrée à la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) de céder des produits miniers à la société japonaise Sumitomo via la société Mitsui. Cette autorisation est accordée pour dix ans et pour un tonnage annuel maximal de 575 000 tonnes humides de minerai dont les teneurs sur sec sont inférieures ou égales à 2,1 % en nickel en moyenne annuelle. Les produits miniers cédés pourront provenir des centres miniers exploités par la SMGM.

Blocage du centre minier de la SLN à Thio par une « fédération pays » regroupant salariés, coutumiers et sous-traitants, qui s'oppose aux mesures prises par l'entreprise pour réorganiser le temps de travail en vue d'augmenter la productivité. Ces mesures comprennent une augmentation du temps de travail à 147 heures mensuelles et l'instauration du travail le dimanche. Les pertes de production attribuées à ce conflit sont estimées à 40 000 tonnes de minerai.

L'activité sera à nouveau suspendue par la fédération du 5 au 10 mars.

Le président du Conseil d'Administration de Vale-NC annonce la suppression d'une centaine de postes en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la réorientation stratégique de l'entreprise : cessation de son activité de raffinerie et développement de la production de NHC (Nickel Hydroxyde Cake) utilisé dans la fabrication de voitures électriques dont le secteur est jugé davantage porteur.

Mai

Comme annoncé depuis plusieurs mois, Vale NC met en sommeil sa raffinerie, après onze années de fonctionnement. La production d'oxyde de nickel et de carbonate de cobalt est donc suspendue.

Juillet

La SLN signe avec les parties concernées un protocole d'accord de fin de conflit, qui met provisoirement un terme à une série d'incidents intervenus depuis 2018 sur la commune de Kouaoua. Dans ce cadre, la SLN renonce notamment à l'exploitation du site dit « périphérique ouest », qui aurait représenté 40 % de la production envisagée sur cette commune avant le début du conflit. Malgré ce protocole d'accord les blocages reprennent en décembre.

NICKEL / MINE

Septembre

New Century Resources, qui était en négociation exclusive depuis le 26 mai 2020, retire son offre de rachat de Vale Nouvelle-Calédonie.

Le congrès adopte une délibération portant création d'un comité de concertation relatif à la procédure de rachat de l'usine du Sud. Ce comité est composé de représentants du congrès, du gouvernement et de l'instance coutumière autochtone de négociation (ICAN).

Octobre

Le gouvernement met en place des sessions de travail pluridisciplinaire et collaboratif, visant à définir une stratégie de développement de l'activité du Nickel en Nouvelle-Calédonie. À court terme, la problématique est d'améliorer le niveau de connaissances dans ce domaine et de le partager entre les différentes parties prenantes et, à plus long terme, de positionner la Nouvelle-Calédonie sur la scène internationale en tant que producteur de nickel « vert », éthique et responsable. Les synthèses de six thématiques sont attendues dans le courant du mois de février 2021.

Novembre

Un projet de reprise de l'usine du Sud par un consortium autour de Trafigura, négociant spécialisé dans le pétrole et les matières premières, est présenté à la mission d'information provinciale pour le suivi de la cession de Vale.

Cette offre est en négociation exclusive avec Vale jusqu'au 4 décembre suite au retrait de la candidature du consortium New Century Resources. Le montage financier repose sur un actionnariat calédonien à hauteur de 50 % (20 % collectivités, 23 % salariés, 7 % société civile). L'autre moitié revenant à part égale à Trafigura et à la Compagnie financière de Prony.

Le ministre des Outre-mer demande la réalisation d'un état des lieux précis de la situation des trois usines à court, moyen et long terme.

Décembre

Les crispations autour du dossier de la cession de l'usine de Vale, qui s'amplifient depuis le mois de novembre, perturbent fortement l'activité de la mine et de la métallurgie (blocage des mines, des ports et des sites industriels, reprise des incidents sur le site de Kouaoua...) et la circulation routière en différents points du territoire. Différentes dégradations volontaires sont commises en marge de ces mouvements.

L'industriel Vale NC annonce la signature de la cession de l'usine du Sud au consortium incluant le négociant de métaux Trafigura comme actionnaire minoritaire.

L'usine du sud est à l'arrêt suite à l'intrusion sur le site industriel d'opposants au projet de rachat de l'usine par le consortium, et à l'incendie d'une partie des bâtiments.

ÉNERGIE

Février

Le gouvernement autorise la mise en exploitation de deux nouvelles centrales photovoltaïques à Dumbéa et Païta, pour une puissance totale de 6 MWc.

-projet Nakutakoin PV : la centrale photovoltaïque au sol est accolée à une plateforme de compostage de déchets verts située sur la commune de Dumbéa. Les bénéfices de la centrale photovoltaïque permettront au projet global d'être viable pendant les cinq premières années, durant lesquelles l'exploitant fournira gratuitement aux agriculteurs le compost issu de la plateforme de compostage. La mutualisation de la main d'œuvre permet d'embaucher deux personnes à temps plein.

-projet Helio Inno 1 : une partie de la centrale photovoltaïque est posée en ombrière sur le parking de l'aéroport de la Tontouta, tandis que le reste des panneaux est posé au sol. Le projet prévoit aussi l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques dans le parking.

Mars

Le gouvernement prend un arrêté destiné à définir les caractéristiques des unités de stockage centralisé d'énergie électrique afin qu'elles soient en adéquation avec le système électrique de la Nouvelle-Calédonie. Face au fort développement des fermes photovoltaïques sur le territoire, les gestionnaires de réseaux électriques de la Grande-Terre et des îles vont en effet devoir investir dans des unités de stockage de l'énergie produite.

Août

Le gouvernement autorise l'exploitation de trois centrales photovoltaïques sur la Grande Terre : la centrale photovoltaïque de Tiabet de 4 000 kWc située à Poum, la centrale photovoltaïque Koumac Power de 4 000 kWc et la centrale photovoltaïque PV Ciu de 3 362 kWc à Canala.

ÉNERGIE

Octobre

Le gouvernement autorise la société Enercal Energie Nouvelle à exploiter la centrale photovoltaïque de Népoui de 30 MWc sur la commune de Poya, pour une durée de 25 ans à compter de la date de mise en service. Avec ce projet, 31 fermes photovoltaïques seront opérationnelles en 2021, pour une puissance totale installée de 165 MWc. Ce projet de grande ampleur permet pour la 1^{re} fois de proposer un prix de vente de l'énergie (3,3 F/kWh) particulièrement attractif.

L'objectif de production électrique renouvelable de 163 MWc, initialement fixé à l'horizon 2020 par la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), est ainsi dépassé pour la filière photovoltaïque. À l'horizon 2024, sur la base d'une consommation de la distribution publique sur la Grande Terre de 843 GWh et des autorisations déjà accordées, la centrale de Népoui (48 GWh) augmente la part du photovoltaïque dans le mix énergétique de la distribution publique de 25,6 % à 31,3 %, faisant ainsi passer l'autonomie électrique de la Grande Terre (hors métallurgie) de 78,8 % à 84,5 %.

INNOVATION

Mai

La Nouvelle-Calédonie obtient le label French Tech porté par l'Etat, pour contribuer au développement des entreprises innovantes sur les marchés régionaux et internationaux. L'écosystème French Tech comprend 43 communautés en France (dont 5 en outre-mer) et 56 à l'international.

Juillet

Le gouvernement met en ligne la plateforme numérique «open-data» qui permettra d'accéder librement aux données publiques. Dans sa première version, cette plateforme rediffuse les données produites par neuf partenaires : provinces, ville de Nouméa, OPT, Météo France, GIE Serail, Cafat et Isee. Les objectifs sont d'encourager l'innovation et le développement de nouveaux services à partir des bases de données publiques.

Août

La Nouvelle-Calédonie, unique lauréate de l'appel à projets national «Territoires d'innovation», signe avec 11 porteurs de projets en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité, des conventions pour encadrer le versement de subventions sur cinq ans, pour un montant total de 715 Millions de F.CFP. À terme, une enveloppe globale de l'ordre de 1,8 Milliard de F.CFP, comprenant des prises de participation de la Caisse des dépôts dans plusieurs projets, pourrait être dédiée à ces opérations.

Décembre

Le congrès adopte une délibération relative à l'approbation de la participation de la Nouvelle-Calédonie au groupement d'intérêt public «Système d'information santé social» (GIP SI2S) et habilite le président du gouvernement à signer la convention constitutive. Le GIP SI2S, ainsi créé, devra notamment assurer l'hébergement sécurisé des données de santé, la mise à disposition de moyens sécurisés pour le partage des données de santé entre les établissements et leurs professionnels, ou encore la mutualisation de leurs ressources humaines, techniques et médicotéchniques.

La Communauté du Pacifique (CPS) lance une plateforme Open Data regroupant les données de ses 26 pays membres et celles de 68 autres organisations. La plateforme, appelée Pacific Hub, recense des données de thématiques diverses : évolutions climatiques, violences faites aux femmes, tonnages pêchés, consommation de fruits et légumes...

ENVIRONNEMENT

Février

Le Fonds Pacifique alloue 78 millions de F.CFP à la Nouvelle-Calédonie. Cette somme servira à financer 23 projets portant sur les thèmes de la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la prévention des risques sanitaires, l'enseignement supérieur et la culture.

Arrivée de la barge grue semi-submersible, construite spécialement pour le démantèlement du Kea Trader par la compagnie chinoise Shanghai Salvage Company.

Août

73 travailleurs chinois arrivent pour participer au démantèlement du Kea Trader. Le chantier, qui démarre fin août, doit durer 2 ans.

Le gouvernement adopte les nouvelles annexes I, II et III de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (convention de Washington ou CITES). Depuis août 2019, trois espèces d'holothuries sont ajoutées à la liste des espèces à protéger. À compter du 28 août 2020, l'exportation de ce type d'holothuries depuis la Nouvelle-Calédonie, notamment vers les marchés asiatiques, est soumise à la production d'un permis CITES à l'exportation.

AGRICULTURE

Janvier

La société Navimon réceptionne trois nouveaux palangriers. Ces équipements font partie d'un programme de renouvellement de huit navires de pêche du thon et de poissons pélagiques. Deux avaient déjà été livrés en 2019, et les trois derniers réceptionnés en novembre 2020. Chaque unité possède une capacité de stockage de 20 tonnes.

Février

Cyclone Uesi : 27 communes sont sinistrées après de fortes pluies. Le 10 mars le gouvernement prend la décision de verser un acompte aux sociétaires éligibles de la caisse d'assurances mutuelle agricole (Cama) ayant déclaré un sinistre. L'acompte est calculé sur la base de l'évaluation chiffrée de la déclaration de sinistre et correspond au maximum à 50 % du capital assuré.

Mars

Le Nord de la Nouvelle-Calédonie est touché par la dépression tropicale Gretel.

Novembre

Présentation à l'étalement de Nessadiou de 32 équidés (chevaux et ânes) arrivés en septembre par avion de métropole, pour développer la filière équine sur le territoire.

Décembre

Lancement du label « pêche responsable côtière ». Ce label repose sur un cahier des charges de 28 exigences qui s'organisent autour de 4 objectifs majeurs : gestion durable des ressources marines ; respect de l'environnement ; garantie d'une traçabilité et des pratiques d'hygiène ; bonnes conditions de travail et de sécurité à bord des bateaux.

SANTÉ

Février

Le gouvernement propose le premier train de mesures d'un plan pour pérenniser le régime d'assurance maladie maternité (Ruamm) dont le déficit du budget prévisionnel 2020 est de 6,4 milliards de F.CFP et la dette de 33 milliards de F.CFP. Ces actions, principalement relatives à la maîtrise des dépenses de santé, sont en grande partie issues du plan de santé Do Kamo adopté en 2016. Différents textes ont été examinés avant dépôt au congrès, et quatre arrêtés ont été pris consistant à :

- plafonner le versement de l'indemnisation « majoration médecin référent » à 150 patients en longue maladie par médecin référent ;
- encourager le centre de radiothérapie de la Nouvelle-Calédonie à développer une activité de curiethérapie (traitement local de certains types de cancer) ;
- modifier le tarif applicable entre l'établissement hospitalier privé « centre de radiothérapie de Nouvelle-Calédonie » et les organismes de protection sociale ;
- supprimer l'aide financière permettant aux radiologues et chirurgiens-dentistes de s'équiper en matériel de numérisation en parallèle du matériel de radiologie ;
- retirer de la liste des médicaments remboursables les médicaments classés « service médical rendu (SMR) faible » par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Avril

Le congrès adopte une loi de pays portant réforme des services de santé au travail : le Service Médical Interentreprises du Travail (Smit) et les grandes entreprises disposant d'un service intégré de médecine doivent être organisés en équipes pluridisciplinaires, avec un médecin nécessairement recruté à plein-temps. L'objectif est de permettre aux salariés une visite médicale tous les 3 ou 5 ans et de permettre à l'équipe médicale des visites plus fréquentes des postes de travail.

La Loi du pays n° 2020-7 du 15 mai 2020 est complétée par une délibération votée par le congrès le 24 juin. Plusieurs dispositions sont prévues : remplacement de la visite préalable à l'embauche par une visite d'information et de prévention renouvelable tous les cinq ans, égalité de traitement des travailleurs temporaires et permanents, changement des conditions de l'inaptitude.

Pour combler le déficit de l'assurance maladie maternité estimé à un peu plus de 30 milliards de F.CFP, le congrès autorise un prélèvement exceptionnel de 5 milliards de F.CFP sur les régimes excédentaires de la Cafat. Le remboursement s'effectuera sur trois ans, notamment avec la réaffectation de la contribution calédonienne de solidarité (CCS).

Juillet

Dans le cadre du plan de redressement du Ruamm, les personnes en longue maladie, prises en charge à 100 % par la Cafat, doivent désormais s'acquitter d'un ticket modérateur de 10 % pour les consultations médicales en lien avec leurs pathologies. Environ 45 000 personnes sont concernées.

SANTÉ

Novembre

Inauguration du centre de simulation soins et urgences (Cesim) qui permettra aux professions sanitaires et sociales de se former. Cofinancé à hauteur de 34 millions de F.CFP par le gouvernement et l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS), ce centre unique dans la région Pacifique, entend contribuer au rayonnement de la Nouvelle-Calédonie.

Décembre

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie présente un projet de délibération portant la création de l'Agence pour le financement des déficits cumulés du Régime unifié d'assurance maladie maternité (AFDC). Cet établissement public aura pour unique mission de contribuer au financement du Régime unifié d'assurance maladie maternité (Ruamm) en recouvrant la dette sociale cumulée ces dernières années, qui s'élèverait entre 25 et 30 milliards de F.CFP (montant arrêté au 31/12/2019). Cette dette, essentiellement à l'égard des hôpitaux (63 %) et des provinces (17 %), pèse sur les budgets de fonctionnement et la capacité de ces créanciers à honorer les factures de leurs fournisseurs.

CONSTRUCTION / IMMOBILIER

Février

Le 30 janvier, le congrès adopte les Lois du pays n° 2020-4 relative à la mise en œuvre de l'obligation d'assurer le secteur de la construction, et n° 2020-5 relative à l'expertise en assurance construction et au contrôleur technique et portant modification du titre IV du livre II du code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie. Ces lois, dont la mise en application est prévue pour le 1^{er} juillet 2020, ont pour objectif de sécuriser la construction par l'obligation pour les professionnels de justifier d'une expérience d'au moins trois ans ou d'un diplôme dans le domaine d'exercice, et de souscrire à une assurance pour chacune des parties. Elles instaurent aussi un contrôle technique obligatoire pour les nouvelles constructions. Ainsi, en août et en décembre, dans le cadre de la mise place du référentiel de la construction, le gouvernement prend plusieurs arrêtés et délibérations relatifs aux assurances et aux qualifications, qui fixent :

- la liste des normes applicables en Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et du génie civil ;
- la nomenclature des activités de la construction prévues par la délibération n° 63 du 18 février 2020 portant sur les conditions d'exercice des métiers de la construction ;
- la procédure d'agrément et le listing des catégories d'agrément des contrôleurs techniques de la construction et du génie civil en Nouvelle-Calédonie ;
- la procédure de demande de modification et de prolongation d'agrément provisoire de matériaux et procédés de construction en Nouvelle-Calédonie.

Août

Début du chantier de rénovation du musée de la Nouvelle-Calédonie : coût prévisionnel 2 Milliards de F.CFP. Sa livraison est prévue mi-2022. L'opération est financée dans le cadre du contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie.

Novembre

La Banque des territoires s'engage à mettre à disposition des bailleurs sociaux du territoire (FSH, Sic, et Sem Agglo) un prêt à taux zéro de 4,7 milliards de F.CFP, dès le mois de janvier 2021, pour financer la construction ou la réhabilitation de 800 logements à caractère social. Ce prêt s'étend sur une période de 20 ans.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Février

L'antenne de l'université située à Koné, en province Nord, accueille ses 70 premiers étudiants. Cet établissement, qui a été construit dans un objectif de rééquilibrage des territoires et pour une meilleure réussite universitaire, est doté à termes d'une capacité de 200 étudiants et représente un investissement de 540 millions de F.CFP.

Juillet

Le président de la province des Îles signe une convention de partenariat avec la Secal afin de travailler sur plusieurs projets d'aménagement, représentant plusieurs milliards de francs : la réfection du port de Lékine à Ouvéa (2,8 Mds F.CFP), l'aménagement du port et de la gare maritime de Tadine (5,1 Mds F.CFP), l'étude de l'aménagement durable de Wé (7,42 M F.CFP) et l'amélioration de la desserte des îles Loyauté.

Octobre

Le gouvernement valide la décision du conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications d'arrêter définitivement la technologie mobile 2G au 1^{er} janvier 2023. Le maintien de plusieurs technologies sur un réseau mobile est en effet coûteux en ressources radioélectriques, humaines et financières.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**Décembre**

Le contrat de développement 2017-2021 est prolongé jusqu'en 2022 avec une rallonge financière de l'Etat à hauteur de 9,4 Milliards de F.CFP. Cette prolongation devrait permettre la création d'une maison des adolescents, la modernisation du réseau de radars météorologiques, l'installation de bouées de surveillance du parc naturel de la mer de Corail, la restauration de l'ancien hôpital Gaston-Bourret, la rénovation du centre culturel Tjibaou et de la bibliothèque Bernheim, une aide à la construction de la nouvelle aérogare de Wanaham à Lifou, la rénovation de plusieurs internats de l'enseignement privé (Do Neva à Houaïlou, Bougainvilliers à Nouméa) et celle du stade Numa Daly. Autres actions programmées, une étude de faisabilité de la dépollution des fonds marins de la rade de Numbo à Nouméa, la rénovation des lycées Escoffier et Jules Garnier.

SOCIÉTÉ / FORMATION PROFESSIONNELLE**Janvier**

Le gouvernement fixe un niveau de qualification minimale pour les personnels des structures des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire et/ou des services à la personne (minima qualification de niveau 3, soit BEP ou CAP). Un référentiel qualité a aussi été mis en place pour tendre vers une amélioration continue de la prise en charge des enfants.

SOCIÉTÉ / FORMATION PROFESSIONNELLE**Mars**

La réforme du régime des peines entre en vigueur avec la détention à domicile sous surveillance électronique. L'aménagement de peines alternatives à la prison sera systématique pour des peines allant jusqu'à 6 mois.

Octobre

L'Issee publie ses premières analyses des résultats du recensement 2019. La démographie calédonienne se caractérise par un solde migratoire négatif, la progression du poids de la communauté kanak dans la population, une population de diplômés en augmentation et des inégalités persistantes entre communautés.

Novembre

Le gouvernement crée le diplôme d'auxiliaire de puériculture de la Nouvelle Calédonie et la certification professionnelle d'infographiste designer web est enregistrée au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie.